



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MOSELLE



Recueil des Actes Administratifs

Numéro 130 – 26/06/2025

Préfecture de la Moselle

Recueil des Actes Administratifs

Arrêtés reçus entre

le 26/06/2025 et le 26/06/2025

Le présent recueil a fait l'objet d'une publication le 26/06/2025.

Il peut être consulté dans les locaux de la préfecture ou des sous-préfectures de Forbach – Boulay-Moselle, Sarrebourg – Château -Salins, Sarreguemines et Thionville.
Ce recueil est également consultable sur le site de la Préfecture :
<http://www.moselle.pref.gouv.fr>

Arrêté Cab/PPA n°339

du 20 juin 2025

réglementant temporairement l'achat, la vente, le transport et l'utilisation des artifices de divertissement et articles pyrotechniques, le transport de carburant ainsi que la consommation de boissons alcoolisées sur la voie publique à l'occasion de la fête de la musique du 21 juin 2025

Le préfet de la Moselle
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu la directive 2013/29/EU du 12 juin 2013 relative à la mise à disposition sur le marché des articles pyrotechniques ;

Vu le code pénal, notamment les articles 322-11-1, R. 610-5 et R. 644-5 ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L. 557-1 et suivants et l'article R. 557-6-3 ;

Vu le code de la défense, notamment les articles L. 2352-1 et suivants ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2010-455 du 4 mai 2010 relatif à la mise sur le marché et au contrôle des produits explosifs ;

Vu le décret n° 2010-580 du 31 mai 2010 modifié relatif à l'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement et des articles pyrotechniques destinés au théâtre ;

Vu le décret n° 2015-799 du 1^{er} juillet 2015 relatif aux produits et équipements à risque ;

Vu le décret du 28 avril 2025 portant nomination de M. Pascal Bolot en qualité de préfet de la Moselle ;

Vu l'arrêté DCL n° 2025-A-46 du 19 mai 2025 portant délégation de signature à Mme Jacqueline Mercury-Giorgetti, sous-préfète, directrice de cabinet du préfet de la Moselle ;

Vu l'arrêté du ministre de l'intérieur du 17 décembre 2021 portant application des articles L.557-10-1 et R.557-6-14-1 du code de l'environnement relatifs aux articles pyrotechniques destinés au divertissement ;

Considérant les risques pesant sur les rassemblements de personnes dans l'espace public, tenant à la persistance de la menace terroriste, le niveau « urgence attentat » étant instauré depuis le 13 octobre 2023 ; que dans ce contexte, il convient d'assurer la sécurité des personnes et des biens par des mesures adaptées, nécessaires et proportionnées à l'occasion de la 43^e édition de la fête de la musique prévue le 21 juin 2025 ;

Considérant, s'agissant des artifices de divertissement et des articles pyrotechniques, qu'il existe des risques d'utilisation de tels engins par des individus isolés ou en réunion, principalement ceux conçus pour être lancés par mortier, contre les forces de l'ordre, ainsi que contre des biens, en particulier les véhicules et les biens publics ; que l'utilisation détournée et malveillante des artifices de divertissement est une menace réelle et persistante en Moselle comme dans d'autres départements, les forces de l'ordre mais aussi les pompiers ayant été pris pour cibles à plusieurs reprises, en particulier lors de périodes de fêtes ;

Considérant que les risques de troubles à l'ordre et à la tranquillité publics, les dangers et les risques d'accidents graves provoqués par l'utilisation d'artifices sur la voie publique et dans tous les lieux où se tiennent des rassemblements de personnes sont particulièrement importants à l'occasion de fêtes telles que la fête de la musique, susceptible de dégénérer en violences urbaines notamment dans le courant de la nuit ;

Considérant qu'il convient également, de réglementer le transport de carburants, l'un des moyens pour commettre des incendies volontaires consistant à utiliser ces carburants à des fins autres que celles pour lesquelles ils sont proposés à la vente ;

Considérant par ailleurs que les manifestations organisées dans le cadre de la fête de la musique sont propices aux regroupements sur la voie publique de personnes désireuses de s'amuser et d'entraîner une recrudescence des cas de consommation excessive d'alcool et de l'ivresse sur la voie publique avec pour conséquences des troubles à l'ordre public, notamment des violences et des tapages avec utilisation des bouteilles d'alcool en verre consommées comme projectiles ainsi que des atteintes à la salubrité publique et à la sécurité routière ;

Considérant qu'au vu de ce qui précède, la présente mesure de police est nécessaire et adaptée à l'objectif de sauvegarde de la sécurité qu'elle poursuit ; qu'elle est également proportionnée à cet objectif puisqu'elle est limitée dans le temps et ne vise, concernant les artifices de divertissement, que certains d'entre eux et prévoit une dérogation en autorisant leur vente et leur mise en œuvre à des fins professionnelles par des personnes titulaires d'un certificat de qualification ;

Sur proposition de la directrice de cabinet du préfet de la Moselle,

Arrête

Article 1

Dans toutes les communes du département de la Moselle, l'achat, la vente, le transport et l'utilisation d'artifices de divertissement et d'articles pyrotechniques sont réglementés conformément aux dispositions du présent arrêté.

Article 2

Durant les manifestations de la fête de la musique le 21 juin 2025, les artifices de divertissement et d'articles pyrotechniques des catégories F2 et F3 figurant sur la liste fixée par l'arrêté du 17 décembre 2021 susvisé et annexée au présent arrêté sont interdits à l'achat et à la vente dans les communes où se déroulent ces manifestations **du vendredi 20 juin 2025 à zéro heure au dimanche 22 juin 2025 à minuit.**

La détention, le transport et l'utilisation de ces artifices sont interdits sur la voie publique ou en direction de l'espace public, ainsi que dans les lieux de grands rassemblements et leurs abords immédiats.

Article 3

Les personnes justifiant d'une détention d'artifices de divertissement et d'articles pyrotechniques à des fins professionnelles, en vue de spectacles pyrotechniques tels que définis à l'article 2 du décret du 31 mai 2010 susvisé et de feux d'artifices non classés comme étant des spectacles pyrotechniques mais commandés par des communes ou des personnes de droit public ou des organisateurs d'événements dûment déclarés en mairie sur des espaces privés, et titulaires du certificat de qualification prévu aux articles 28 et 29 de l'arrêté du 31 mai 2010 susvisé, peuvent, à ces fins uniquement, déroger aux interdictions prévues à l'article 2 du présent arrêté.

Article 4

Le transport d'artifices de divertissement et d'articles pyrotechniques de toutes les catégories est interdit dans les transports publics collectifs.

Article 5

Le transport de tout carburant, par jerrican, cubitainer, bidon, flacon ou autre récipient est interdit dans toutes les communes du département de la Moselle **du vendredi 20 juin 2025 à zéro heure au dimanche 22 juin 2025 à minuit.**

Article 6

Les gérants des stations-service, notamment celles disposant d'appareils ou de pompes automatisées de distribution de carburant, doivent s'assurer de l'information de la clientèle sur ces dispositions.

Article 7

La consommation de boissons alcoolisées sur la voie publique est autorisée, dans toutes les communes de la Moselle, dans un périmètre de 25 mètres autour des débits de boissons disposant d'une autorisation administrative, la nuit du **samedi 21 juin 2025 au dimanche 22 juin 2025 à 2h00.**

La déambulation avec une boisson alcoolisée au-delà de ce périmètre est interdite.

Article 8

Les contraventions au présent arrêté seront poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 9

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 10

L'arrêté Cab/PPA n°335 du 19 juin 2025 réglementant temporairement l'achat, la vente, le transport et l'utilisation des artifices de divertissement et articles pyrotechniques, le transport de carburant ainsi que la vente et la consommation de boissons alcoolisées sur la voie publique à l'occasion de la fête de la musique du 21 juin 2025 est abrogé.

Article 11

La directrice de cabinet du préfet de la Moselle, la directrice interdépartementale de la police nationale de la Moselle, le commandant du groupement de gendarmerie de la Moselle et les maires du département de la Moselle sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Moselle et affiché aux emplacements réservés à la publication des actes administratifs dans chaque commune.

Pour le préfet et par délégation
la sous-préfète, directrice de cabinet

Jacqueline Mercury-Giorgetti

Annexe : liste des articles pyrotechniques de divertissement des catégories F2 et F3 fixée par l'arrêté du 17 décembre 2021

Type d'article pyrotechnique destiné au divertissement	Catégorie(s) concernée (s)
Pétard à mèche	F3
Batterie	F3
Batterie nécessitant un support externe	F3
Combinaison	F3
Combinaison nécessitant un support externe	F3
Pétard aérien	F2 et F3
Pétard à composition flash	F3
Fusée	F2 et F3
Chandelle romaine	F2 et F3
Chandelle monocoup	F2 et F3

**ARRÊTÉ 2025-DCL/1-015
du 25 JUIN 2025**

**annule et remplace l'arrêté DCL/1-013 portant adhésion de Silly-sur-Nied au syndicat
intercommunal à vocation unique scolaire de Pange**

Le préfet de la Moselle,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre national du mérite,

- VU** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-18 ;
- VU** le décret du 28 avril 2025 portant nomination de M. Pascal Bolot, préfet de la Moselle ;
- VU** l'arrêté préfectoral DCL n° 2025-A-45 du 19 mai 2025 portant délégation de signature de M. Richard Smith secrétaire général de la Moselle ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2007-DRCLAJ/1-071 du 17 décembre 2007 portant création du SIVU scolaire de Pange modifié par les arrêtés n° 2015-DCTAJ/1-038 du 5 mai 2015 et n° 2016-DCTAJ/1-047 du 22 août 2016 ;
- VU** la délibération du 27 septembre 2024 de la commune de Silly-sur-Nied sollicitant son adhésion au syndicat intercommunal à vocation unique scolaire de Pange (SIVU) ;
- VU** la délibération du 12 novembre 2024 du SIVU scolaire de Pange approuvant l'adhésion de Silly-sur-Nied ;
- VU** les délibérations des collectivités membres du SIVU scolaire de Pange ;

Considérant que les membres du syndicat intercommunal à vocation unique scolaire de Pange se sont prononcées dans les conditions de majorité prévues par le code général des collectivités territoriales ;

Considérant que l'arrêté préfectoral DCL/1-013 du 12 juin 2025 comportait une erreur de plume concernant la date d'adhésion de la commune de Silly-sur-Nied au syndicat intercommunal à vocation unique scolaire de Pange ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Moselle ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Est autorisée, **au 1^{er} juillet 2025**, l'adhésion de la commune de Silly-sur-Nied au syndicat intercommunal à vocation unique scolaire de Pange.

Article 2 : L'arrêté et les statuts seront publiés, conformément aux usages locaux, par les collectivités concernées et insérés au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture de la Moselle, le président du syndicat intercommunal à vocation unique scolaire de Pange, ainsi que les maires des communes membres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Metz, le **25 JUIN 2025**

Pour le préfet,
Le secrétaire général,

Richard Smith

Voies et délais de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet de la Moselle. Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique "télérecours citoyen" par le site Internet <https://citoyens.telerecours.fr>.



Syndicat Scolaire de Pange
4 Allée des Tilleuls
57530 PANGE
tel : 03.87.64.20.14
Mail : sivupange@gmail.com

Statuts modifiés du Syndicat scolaire de Pange

- Article 1 :** En application des articles L.5211-1 et suivants et L.5212-1 et suivants du CGCT, il est formé entre les communes de PANGE, COLLIGNY-MAIZERY, MAIZEROY et SILLY-sur-NIED un syndicat qui prend la dénomination de Syndicat scolaire de PANGE.
- Article 2 :** Le syndicat a pour objet :
- 1- La gestion d'une école élémentaire, construction et travaux y afférant
 - 2- La gestion d'une école maternelle, construction et travaux y afférant
 - 3- La gestion de l'accueil périscolaire comprenant le temps de restauration scolaire, construction et travaux y afférant
 - 4- La gestion de l'accueil extrascolaire
- Article 3 :** Le siège du syndicat est fixé à la Mairie de PANGE.
- Article 4 :** Le syndicat est institué pour une durée illimitée.
- Article 5 :** Le comité est composé de 3 délégués titulaires et d'un délégué suppléant par commune élus par les conseils municipaux.
- Article 6 :** Le bureau est composé du Président et d'un vice-président.
- Article 7 :** La contribution des communes aux dépenses du syndicat est déterminée au prorata du nombre d'habitants.
- Article 8 :** Les questions non prévues dans les présents statuts seront réglées conformément aux dispositions législatives et réglementaires régissant les EPCI.

Metz, le 25 JUIN 2025
Le préfet,
Le secrétaire général,

Richard Smith





**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
Direction de la citoyenneté et de
la légalité**

**Arrêté 2025 -DCL/2- N° 090
portant règlement du budget primitif 2025 de la commune de Phalsbourg
du 26 JUIN 2025**

Le préfet de la Moselle,
Officier de la légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du mérite

- VU** le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L.1612-2 ;
- VU** les lois et règlements relatifs aux budgets et à la comptabilité des communes et des établissements publics locaux ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- VU** le décret du 28 avril 2025 portant nomination de M. Pascal Bolot préfet de la Moselle ;
- VU** la lettre du 22 avril 2025 du préfet saisissant la chambre régionale des comptes (CRC) du Grand Est, en application de l'article L.1612-2 du CGCT, afin qu'elle formule des propositions pour le règlement du budget primitif de l'exercice 2025 de la commune de Phalsbourg ;
- VU** l'avis n°2025-0006 du 03 juin 2025, reçu le 13 juin 2025, par lequel la CRC a formulé des propositions en vue de régler et de rendre exécutoire le budget primitif 2025 de la commune de Phalsbourg ;
- VU** les tableaux d'amortissement transmis par la commune en préfecture le 16 juin 2025 ;

Considérant que la CRC a, conformément aux dispositions de l'article L.1612-2 du CGCT, formulé des propositions pour le règlement du budget primitif 2025 de la commune de Phalsbourg ;

Considérant qu'il appartient au représentant de l'État dans le département de régler le budget et de le rendre exécutoire après que la CRC ait rendu son avis ;

Considérant que les tableaux d'amortissement transmis par la commune correspondent à une charge à inscrire de 261 554,66 € à l'article 1641 "emprunt en euros" du budget principal au lieu de 252 188 € proposés par la CRC dans son avis ;

Considérant qu'il convient dès lors d'abonder de 9 366,66 € l'article 1641 "emprunt en euros" du budget principal pour correspondre aux charges d'emprunt réelles ;

Considérant que dans son avis, la CRC propose une section de fonctionnement du budget principal en excédent permettant de prendre en compte cette charge supplémentaire ;

Considérant que le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement du budget principal peut être porté à 2 044 782,66 € ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

ARRETE

Article 1^{er} : Le budget primitif pour l'exercice 2025 de la commune de Phalsbourg est réglé et rendu exécutoire conformément aux tableaux joints en annexe.

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture de la Moselle est chargé de l'exécution du présent arrêté, ainsi que, chacun en ce qui le concerne, le maire de Phalsbourg et la comptable du service de gestion comptable de Sarrebourg, qui en recevront un exemplaire à titre de notification. Une copie de l'arrêté sera aussi adressée, pour information, au sous-préfet de Sarrebourg-Château-Salins, au directeur départemental des finances publiques de la Moselle, au président de la chambre régionale des comptes du Grand Est.

Fait à Metz, le 26 JUIN 2025

Le préfet,

Pascal Bolot

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet de la Moselle. Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique "télérécourse citoyen" par le site Internet <https://citoyens.telerecours.fr>.

**Annexe n°1 à l'arrêté n°2025-DCL/2- N°090 portant règlement du budget annexe
« régie des eaux » 2025 de la commune de PHALSBourg**

Dépenses d'investissement			
Chapitre	Libellé	Proposition de la CRC	Règlement du budget
20	Immobilisations incorporelles	5 000,00 €	5 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	4 500,00 €	4 500,00 €
23	Immobilisations en cours	282 931,00 €	282 931,00 €
	Total des dépenses d'équipement	292 431,00 €	292 431,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	12 525,00 €	12 525,00 €
	Total des dépenses financières	12 525,00 €	12 525,00 €
4581	Total des opérations pour compte de tiers	0,00 €	0,00 €
	Total des dépenses réelles d'investissement	304 956,00 €	304 956,00 €
40	Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 500,00 €	11 500,00 €
41	Opérations patrimoniales	10 000,00 €	10 000,00 €
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	21 500,00 €	21 500,00 €
D001	Solde d'exécution négatif reporté	0,00 €	0,00 €
	TOTAL des dépenses d'investissement cumulées	326 456,00 €	326 456,00 €

Recettes d'investissement			
Chapitre	Libellé	Proposition de la CRC	Règlement du budget
13	Subventions d'investissement	101 968,00 €	101 968,00 €
	Total des recettes d'équipement	101 968,00 €	101 968,00 €
	Total des recettes financières	0,00 €	0,00 €
4582	Total des opérations pour compte de tiers	0,00 €	0,00 €
	Total des recettes réelles d'investissement	101 968,00 €	101 968,00 €
21	Virement de la section d'exploitation	0,00 €	0,00 €
40	Opérations d'ordre de transfert entre sections	98 000,00 €	98 000,00 €
41	Opérations patrimoniales	10 000,00 €	10 000,00 €
	Total des recettes d'ordre d'investissement	108 000,00 €	108 000,00 €
R001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	315 281,00 €	315 281,00 €
	TOTAL des recettes d'investissement cumulées	525 249,00 €	525 249,00 €

Dépenses d'exploitation			
Chapitre	Libellé	Proposition de la CRC	Règlement du budget
11	Charges à caractère général	292 725,00 €	292 725,00 €
12	Charges de personnel, frais assimilés	146 100,00 €	146 100,00 €
14	Atténuation de produits	140 000,00 €	140 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	11 550,00 €	11 550,00 €
Total des dépenses de gestion des services		590 375,00 €	590 375,00 €
66	Charges financières	10 400,00 €	10 400,00 €
67	Charges exceptionnelles	4 000,00 €	4 000,00 €
Total des dépenses réelles d'exploitation		604 775,00 €	604 775,00 €
23	Virement à la section d'investissement	0,00 €	0,00 €
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	98 000,00 €	98 000,00 €
43	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		98 000,00 €	98 000,00 €
D002	Résultat reporté ou anticipé	0,00 €	0,00 €
TOTAL des dépenses d'exploitation cumulées		702 775,00 €	702 775,00 €

Recettes d'exploitation			
Chapitre	Libellé	Proposition de la CRC	Règlement du budget
13	Atténuations de charges	3 460,00 €	3 460,00 €
70	Ventes produits fabriqués, prestations	525 003,00 €	525 003,00 €
75	Autres produits de gestion courante	25 000,00 €	25 000,00 €
Total des recettes de gestion des services		553 463,00 €	553 463,00 €
76	Produits financiers	0,00 €	0,00 €
77	Produits exceptionnels	400,00 €	400,00 €
78	Reprises sur provisions et dépréciations	0,00 €	0,00 €
Total des recettes réelles d'exploitation		553 863,00 €	553 863,00 €
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 500,00 €	11 500,00 €
43	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00 €	0,00 €
Total des recettes d'ordre d'exploitation		11 500,00 €	11 500,00 €
R002	Résultat reporté ou anticipé	137 972,00 €	137 972,00 €
TOTAL des recettes d'exploitation cumulées		703 335,00 €	703 335,00 €

**Annexe n°2 à l'arrêté n°2025-DCL/2- N°090 portant règlement du budget annexe
« régie des eaux » 2025 de la commune de PHALSBOURG – proposition détaillée**

Article	Investissement - Dépenses	Proposition CRC	Règlement du budget
203	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion	5 000,00 €	5 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	5 000,00 €	5 000,00 €
218	Autres immobilisations corporelles	4 500,00 €	4 500,00 €
21	Immobilisations corporelles	4 500,00 €	4 500,00 €
2315	Installations, matériel et outillage techniques	282 931,00 €	282 931,00 €
23	Immobilisations en cours	282 931,00 €	282 931,00 €
1641	Emprunts en euro	12 525,00 €	12 525,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	12 525,00 €	12 525,00 €
1391	Subventions d'équipement	11 500,00 €	11 500,00 €
40	Opérations ordre transfert entre sections	11 500,00 €	11 500,00 €
2315	Installations, matériel et outillage techniques	10 000,00 €	10 000,00 €
41	Opérations patrimoniales	10 000,00 €	10 000,00 €
Total des dépenses d'investissement		326 456,00 €	326 456,00 €

Article	Investissement - Recettes	Proposition CRC	Règlement du budget
131	Subventions d'équipement	101 968,00 €	101 968,00 €
13	Subventions d'investissement	101 968,00 €	101 968,00 €
28158	Autres	87 000,00 €	87 000,00 €
2818	Autres immobilisations corporelles	11 000,00 €	11 000,00 €
21	Virement de la section d'exploitation	0,00 €	0,00 €
40	Opérations ordre transfert entre sections	98 000,00 €	98 000,00 €
203	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion	7 000,00 €	7 000,00 €
238	Avances versées sur commandes d'immobilisations incorporelles	3 000,00 €	3 000,00 €
41	Opérations patrimoniales	10 000,00 €	10 000,00 €
R001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	315 281,00 €	315 281,00 €
Total des recettes d'investissement		525 249,00 €	525 249,00 €

Article	Exploitation - Dépenses	Proposition CRC	Règlement du budget
605	Achats d'eau	130 000,00 €	130 000,00 €
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie, ...)	40 000,00 €	40 000,00 €
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	12 000,00 €	12 000,00 €
6064	Fournitures administratives	300,00 €	300,00 €
6066	Carburants	3 900,00 €	3 900,00 €
6068	Autres matières et fournitures	500,00 €	500,00 €
6071	Compteurs	17 425,00 €	17 425,00 €
611	Sous-traitance générale	12 000,00 €	12 000,00 €
613	Locations, droits de passage et servitudes diverses	9 600,00 €	9 600,00 €
61523	Réseaux	38 000,00 €	38 000,00 €
61528	Autres	6 500,00 €	6 500,00 €
6155	Sur biens mobiliers	3 000,00 €	3 000,00 €
6156	Maintenance	400,00 €	400,00 €
616	Primes d'assurances	1 550,00 €	1 550,00 €
618	Divers	3 000,00 €	3 000,00 €
623	Publicité, publications, relations publiques	1 000,00 €	1 000,00 €
625	Déplacements, missions et réceptions	500,00 €	500,00 €
626	Frais postaux et de télécommunications	2 100,00 €	2 100,00 €
627	Services bancaires et assimilés	300,00 €	300,00 €
6288	Autres	150,00 €	150,00 €
635	Autres impôts, taxes et versements assimilés (administrations des impôts)	500,00 €	500,00 €
63711	Non trouvé	10 000,00 €	10 000,00 €
11	Charges à caractère général	292 725,00 €	292 725,00 €
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	13 000,00 €	13 000,00 €
631	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administrations des impôts)	650,00 €	650,00 €
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	50,00 €	50,00 €
6410	Rémunération du personnel	95 000,00 €	95 000,00 €
6450	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	37 000,00 €	37 000,00 €
647	Autres charges sociales	400,00 €	400,00 €
12	Charges de personnel, frais assimilés	146 100,00 €	146 100,00 €
701249	Reversement à l'agence de l'eau - Redevance pour pollution d'origine domestique	85 000,00 €	85 000,00 €
706129	Reversement à l'agence de l'eau - Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	55 000,00 €	55 000,00 €
14	Atténuation de produits	140 000,00 €	140 000,00 €
6512	Droits d'utilisation - Informatique en nuage	1 050,00 €	1 050,00 €
6541	Créances admises en non-valeur	5 000,00 €	5 000,00 €
6542	Créances éteintes	5 000,00 €	5 000,00 €
658	Charges diverses de gestion courante	500,00 €	500,00 €
65	Autres charges de gestion courante	11 550,00 €	11 550,00 €
66111	Intérêts réglés à l'échéance	9 600,00 €	9 600,00 €
66112	Intérêts -Rattachement des ICNE	800,00 €	800,00 €
66	Charges financières	10 400,00 €	10 400,00 €
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	3 500,00 €	3 500,00 €
678	Autres charges exceptionnelles	500,00 €	500,00 €
67	Charges exceptionnelles	4 000,00 €	4 000,00 €
23	Virement à la section d'investissement	0,00 €	0,00 €
6811	Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles	98 000,00 €	98 000,00 €
42	Opérations ordre transfert entre sections	98 000,00 €	98 000,00 €
	Total des dépenses d'exploitation	702 775,00 €	702 775,00 €

Article	Exploitation - Recettes	Proposition CRC	Règlement du budget
64198	Autres remboursements	3 460,00 €	3 460,00 €
13	Atténuations de charges	3 460,00 €	3 460,00 €
7011	Eau	314 003,00 €	314 003,00 €
701261	Redevance sur la consommation d'eau potable	85 000,00 €	85 000,00 €
7064	Locations de compteurs	111 000,00 €	111 000,00 €
708	Produits des activités annexes	15 000,00 €	15 000,00 €
70	Ventes produits fabriqués, prestations	525 003,00 €	525 003,00 €
7588	Autres	25 000,00 €	25 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	25 000,00 €	25 000,00 €
771	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	100,00 €	100,00 €
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale	100,00 €	100,00 €
778	Autres produits exceptionnels	200,00 €	200,00 €
77	Produits exceptionnels	400,00 €	400,00 €
777	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	11 500,00 €	11 500,00 €
42	Opérations ordre transfert entre sections	11 500,00 €	11 500,00 €
R002	Résultat reporté ou anticipé	137 972,00 €	137 972,00 €
Total des recettes d'exploitation		703 335,00 €	703 335,00 €

Annexe n°3 à l'arrêté n°2025-DCL/2- N°090 portant règlement du budget annexe « ZAC Vauban » 2025 de la commune de PHALSBOURG

Dépenses d'investissement			
Chapitre	Libellé	Proposition de la CRC	Règlement du budget
	Total des dépenses d'équipement	0,00 €	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	61 576,00 €	61 576,00 €
	Total des dépenses financières	61 576,00 €	61 576,00 €
45..1	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00 €	0,00 €
	Total des dépenses réelles d'investissement	61 576,00 €	61 576,00 €
40	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 242 457,00 €	2 242 457,00 €
41	Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	2 242 457,00 €	2 242 457,00 €
D001	Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	1 685 121,00 €	1 685 121,00 €
	TOTAL des dépenses d'investissement cumulées	3 989 154,00 €	3 989 154,00 €

Recettes d'investissement			
Chapitre	Libellé	Proposition de la CRC	Règlement du budget
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165, 166, 16449)	0,00 €	0,00 €
	Total des recettes d'équipement	0,00 €	0,00 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisés	797 522,00 €	797 522,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées (Comptes 165, 166, 16449)	600,00 €	600,00 €
	Total des recettes financières	798 122,00 €	798 122,00 €
45..2	Chapitre des opérations pour compte de tiers	0,00 €	0,00 €
	Total des recettes réelles d'investissement	798 122,00 €	798 122,00 €
21	Virement de la section de fonctionnement	948 575,00 €	948 575,00 €
40	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 242 457,00 €	2 242 457,00 €
41	Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €
	Total des recettes d'ordre d'investissement	3 191 032,00 €	3 191 032,00 €
R001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	0,00 €	0,00 €
	TOTAL des recettes d'investissement cumulées	3 989 154,00 €	3 989 154,00 €

Dépenses de fonctionnement			
Chapitre	Libellé	Proposition de la CRC	Règlement du budget
11	Charges à caractère général	9 000,00 €	9 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	1 500,00 €	1 500,00 €
Total des dépenses de gestion courante		10 500,00 €	10 500,00 €
66	Charges financières	21 704,00 €	21 704,00 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement		32 204,00 €	32 204,00 €
23	Virement à la section d'investissement	948 575,00 €	948 575,00 €
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 242 457,00 €	2 242 457,00 €
43	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	21 704,00 €	21 704,00 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		3 212 736,00 €	3 212 736,00 €
D002	Résultat reporté ou anticipé	0,00 €	0,00 €
TOTAL des dépenses de fonctionnement cumulées		3 244 940,00 €	3 244 940,00 €

Recettes de fonctionnement			
Chapitre	Libellé	Proposition de la CRC	Règlement du budget
75	Autres produits de gestion courante	980 779,00 €	980 779,00 €
Total des recettes de gestion courante		980 779,00 €	980 779,00 €
Total des recettes réelles de fonctionnement		980 779,00 €	980 779,00 €
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 242 457,00 €	2 242 457,00 €
43	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	21 704,00 €	21 704,00 €
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		2 264 161,00 €	2 264 161,00 €
R002	Résultat reporté ou anticipé	0,00 €	0,00 €
TOTAL des recettes de fonctionnement cumulées		3 244 940,00 €	3 244 940,00 €

Annexe n°4 à l'arrêté n°2025-DCL/2- N°0906 portant règlement du budget annexe « ZAC Vauban » 2025 de la commune de PHALSBOURG – proposition détaillée

Article	Investissement - Dépenses	Proposition CRC	Règlement du budget
1641	Emprunts en euros	60 976,00 €	60 976,00 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	600,00 €	600,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	61 576,00 €	61 576,00 €
3351	Terrains	1 271 131,00 €	1 271 131,00 €
3354	Études et prestations de services	180 770,00 €	180 770,00 €
3355	Travaux	229 782,00 €	229 782,00 €
33581	Frais accessoires	83 262,00 €	83 262,00 €
33586	Frais financiers	477 512,00 €	477 512,00 €
40	Opérations ordre transfert entre sections	2 242 457,00 €	2 242 457,00 €
1	Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	1 685 121,00 €	1 685 121,00 €
D001	Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	1 685 121,00 €	1 685 121,00 €
TOTAL		3 989 154,00 €	3 989 154,00 €

Article	Investissement - Recettes	Proposition CRC	Règlement du budget
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	797 522,00 €	797 522,00 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisés	797 522,00 €	797 522,00 €
1641	Emprunt en euros	0,00 €	0,00 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	600,00 €	600,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées (Comptes 165, 166, 16449)	600,00 €	600,00 €
21	Virement de la section de fonctionnement	948 575,00 €	948 575,00 €
21	Virement de la section de fonctionnement	948 575,00 €	948 575,00 €
3351	Terrains	1 271 131,00 €	1 271 131,00 €
3354	Études et prestations de services	180 770,00 €	180 770,00 €
3355	Travaux	229 782,00 €	229 782,00 €
33581	Frais accessoires	83 262,00 €	83 262,00 €
33586	Frais financiers	477 512,00 €	477 512,00 €
40	Opérations ordre transfert entre sections	2 242 457,00 €	2 242 457,00 €
TOTAL		3 989 154,00 €	3 989 154,00 €

Article	Fonctionnement - Dépenses	Proposition CRC	Règlement du budget
6045	Achats d'études et de prestations de services (terrains à aménager)	5 500,00 €	5 500,00 €
615228	Autres bâtiments	3 000,00 €	3 000,00 €
627	Services bancaires et assimilés.	500,00 €	500,00 €
11	Charges à caractère général	9 000,00 €	9 000,00 €
6541	Créances admises en non-valeur	1 000,00 €	1 000,00 €
65888	Autres	500,00 €	500,00 €
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	1 500,00 €	1 500,00 €
66111	Intérêts réglés à l'échéance	21 704,00 €	21 704,00 €
66	Charges financières	21 704,00 €	21 704,00 €
23	Virement à la section d'investissement	948 575,00 €	948 575,00 €
23	Virement à la section d'investissement	948 575,00 €	948 575,00 €
7133	Variation des en-cours de production de biens.	2 242 457,00 €	2 242 457,00 €
42	Opérat° ordre transfert entre sections	2 242 457,00 €	2 242 457,00 €
43	Opérat° ordre intérieur de la section	21 704,00 €	21 704,00 €
TOTAL		3 244 940,00 €	3 244 940,00 €

Article	Fonctionnement - Recettes	Proposition CRC	Règlement du budget
752	Revenus des immeubles	5 998,00 €	5 998,00 €
757362	Subventions de fonctionnement des budgets annexes et régies	974 781,00 €	974 781,00 €
75	Autres produits de gestion courante	980 779,00 €	980 779,00 €
7133	Variation des en-cours de production de biens.	2 242 457,00 €	2 242 457,00 €
42	Opérations ordre transfert entre sections	2 242 457,00 €	2 242 457,00 €
796	Transferts de charges financières	21 704,00 €	21 704,00 €
43	Opérations ordre intérieur de la section	21 704,00 €	21 704,00 €
R002	Résultat reporté	0,00 €	0,00 €
TOTAL		3 244 940,00 €	3 244 940,00 €

**Annexe n°5 à l'arrêté n°2025-DCL/2- N°090 portant règlement du budget principal 2025 de
la commune de PHALSBOURG**

Dépenses d'investissement			
Chapitre	Libellé	Proposition de la CRC	Règlement du budget
204	Subventions d'équipement versées (y compris opération	11 700,00 €	11 700,00 €
OPE	Opérations d'équipement	3 645 531,00 €	3 645 531,00 €
Total des dépenses d'équipement		3 657 231,00 €	3 657 231,00 €
13	Subventions d'investissement	430 000,00 €	430 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	257 188,00 €	266 554,66 €
Total des dépenses financières		687 188,00 €	696 554,66 €
45..1	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses réelles d'investissement		4 344 419,00 €	4 353 785,66 €
40	Opérations d'ordre transfert entre sections	3 000,00 €	3 000,00 €
41	Opérations patrimoniales	500 000,00 €	500 000,00 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement		503 000,00 €	503 000,00 €
D001	Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	0,00 €	0,00 €
TOTAL des dépenses d'investissement cumulées		4 847 419,00 €	4 856 785,66 €

Recettes d'investissement			
Chapitre	Libellé	Proposition de la CRC	Règlement du budget
13	Subventions d'investissement reçues (sauf le 138)	939 217,00 €	939 217,00 €
Total des recettes d'équipement		939 217,00 €	939 217,00 €
10	Dot, fonds divers et réserves (sauf 1068)	138 505,00 €	138 505,00 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisés	454 536,00 €	454 536,00 €
16_	Emprunts et dettes assimilées (Comptes 165, 166, 16449)	5 000,00 €	5 000,00 €
Total des recettes financières		598 041,00 €	598 041,00 €
45..2	Chapitre des opérations pour compte de tiers	0,00 €	0,00 €
Total des recettes réelles d'investissement		1 537 258,00 €	1 537 258,00 €
21	Virement de la section de fonctionnement	2 035 416,00 €	2 044 782,66 €
40	Opérations d'ordre de transfert entre sections	310 000,00 €	310 000,00 €
41	Opérations patrimoniales	500 000,00 €	500 000,00 €
Total des recettes d'ordre d'investissement		2 845 416,00 €	2 854 782,66 €
R001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	464 745,00 €	464 745,00 €
TOTAL des recettes d'investissement cumulées		4 847 419,00 €	4 856 785,66 €

Dépenses de fonctionnement			
Chapitre	Libellé	Proposition de la CRC	Règlement du budget
11	Charges à caractère général	2 172 500,00 €	2 172 500,00 €
12	Charges de personnel et frais assimilés	2 318 790,00 €	2 318 790,00 €
14	Atténuation de produits	3 900,00 €	3 900,00 €
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	1 811 098,00 €	1 811 098,00 €
Total des dépenses de gestion courante		6 306 288,00 €	6 306 288,00 €
66	Charges financières	45 643,00 €	45 643,00 €
67	Charges spécifiques	118 000,00 €	118 000,00 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement		6 469 931,00 €	6 469 931,00 €
23	Virement à la section d'investissement	2 035 416,00 €	2 044 782,66 €
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	310 000,00 €	310 000,00 €
43	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		2 345 416,00 €	2 354 782,66 €
D002	Résultat reporté ou anticipé	0,00 €	0,00 €
TOTAL des dépenses de fonctionnement cumulées		8 815 347,00 €	8 824 713,66 €

Recettes de fonctionnement			
Chapitre	Libellé	Proposition de la CRC	Règlement du budget
13	Atténuations de charges	45 600,00 €	45 600,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes...	286 700,00 €	286 700,00 €
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	1 085 231,00 €	1 085 231,00 €
731	Fiscalité locale	2 490 915,00 €	2 490 915,00 €
74	Dotations et participations	733 869,00 €	733 869,00 €
75	Autres produits de gestion courante	414 912,00 €	414 912,00 €
Total des recettes de gestion courante		5 057 227,00 €	5 057 227,00 €
77	Produits spécifiques	1 100,00 €	1 100,00 €
78	Reprises amortissements, dépréciations, provisions (semi-budgétaires)	156 402,00 €	156 402,00 €
Total des recettes réelles de fonctionnement		5 214 729,00 €	5 214 729,00 €
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 000,00 €	3 000,00 €
43	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00 €	0,00 €
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		3 000,00 €	3 000,00 €
R002	Résultat reporté ou anticipé	3 910 302,00 €	3 910 302,00 €
TOTAL des recettes de fonctionnement cumulées		9 128 031,00 €	9 128 031,00 €

Annexe n°6 à l'arrêté n°2025-DCL/2- N°090 portant règlement du budget principal 2025 de la commune de PHALSBourg

Article	Investissement - Dépenses	Proposition CRC	Règlement du budget
20422	Bâtiments et installations	11 700,00 €	11 700,00 €
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations)	11 700,00 €	11 700,00 €
10-123	Acquisition matériel-mobilier	38 650,00 €	38 650,00 €
10-135	Écoles	84 900,00 €	84 900,00 €
10-138	Matériel de transport	35 000,00 €	35 000,00 €
10-209	Voirie et réseaux	510 600,00 €	510 600,00 €
10-210	Aménagement cimetière	88 000,00 €	88 000,00 €
10-212	Équipement bureautique informatique	20 700,00 €	20 700,00 €
10-217	Église Place d'Armes	0,00 €	0,00 €
10-219	Éclairage public	320 000,00 €	320 000,00 €
10-220	Équipements sportifs	0,00 €	0,00 €
10-221	Équipements techniques	2 375 050,00 €	2 375 050,00 €
10-223	Plantations	18 531,00 €	18 531,00 €
10-224	Études	40 000,00 €	40 000,00 €
10-235	Numérisation diverse	5 000,00 €	5 000,00 €
10-236	Restauration des œuvres d'art	19 100,00 €	19 100,00 €
10-89	Opportunités acquisitions terrains	90 000,00 €	90 000,00 €
OPE	Opérations d'équipement	3 645 531,00 €	3 645 531,00 €
1318	Autres	430 000,00 €	430 000,00 €
13	Subventions d'investissement	430 000,00 €	430 000,00 €
1641	Emprunts en euros	252 188,00 €	261 554,66 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	5 000,00 €	5 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	257 188,00 €	266 554,66 €
13918	Autre subvention d'équipement transférée	3 000,00 €	3 000,00 €
40	Opérations ordre transfert entre sections	3 000,00 €	3 000,00 €
2313	Constructions	355 000,00 €	355 000,00 €
2315	Installations, matériel et outillage techniques	145 000,00 €	145 000,00 €
41	Opérations patrimoniales	500 000,00 €	500 000,00 €
Total dépenses d'investissement		4 847 419,00 €	4 856 785,66 €

Article	Investissement - Recettes	Proposition CRC	Règlement du budget
1318	Autres	4 611,00 €	4 611,00 €
1321	État et établissements nationaux	20 000,00 €	20 000,00 €
1322	Régions	165 000,00 €	165 000,00 €
1323	Départements	200 000,00 €	200 000,00 €
13272	FEDER (fonds européen de développement régional)	315 000,00 €	315 000,00 €
1328	Autres	12 606,00 €	12 606,00 €
13461	Dotation d'équipement des territoires ruraux	222 000,00 €	222 000,00 €
13	Subventions d'investissement reçues (sauf le 138)	939 217,00 €	939 217,00 €
10222	F.C.T.V.A. (fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée)	113 350,00 €	113 350,00 €
10226	Taxe d'aménagement	25 155,00 €	25 155,00 €
10	Dot, fonds divers et réserves (sauf 1068)	138 505,00 €	138 505,00 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	454 536,00 €	454 536,00 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisés	454 536,00 €	454 536,00 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	5 000,00 €	5 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées (Comptes 165, 166, 16449)	5 000,00 €	5 000,00 €
21	Virement de la section de fonctionnement	2 035 416,00 €	2 044 782,66 €
28031	Frais d'études	14 000,00 €	14 000,00 €
28033	Frais d'insertion	200,00 €	200,00 €
280422	Bâtiments et installations	75 000,00 €	75 000,00 €
2805	Concessions et droits similaires, brevets, licences, droits et valeurs similaires	2 000,00 €	2 000,00 €
28088	Autres immobilisations incorporelles	3 900,00 €	3 900,00 €
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	4 500,00 €	4 500,00 €
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	500,00 €	500,00 €
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques	10 000,00 €	10 000,00 €
28182	Matériel de transport	55 000,00 €	55 000,00 €
281831	Matériel informatique scolaire	25 000,00 €	25 000,00 €
281838	Autre matériel informatique	18 000,00 €	18 000,00 €
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	2 000,00 €	2 000,00 €
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	12 000,00 €	12 000,00 €
28188	Autres	87 900,00 €	87 900,00 €
40	Opérations ordre transfert entre sections	310 000,00 €	310 000,00 €
2031	Frais d'études	285 000,00 €	285 000,00 €
2033	Frais d'insertion	15 000,00 €	15 000,00 €
238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	200 000,00 €	200 000,00 €
41	Opérations patrimoniales	500 000,00 €	500 000,00 €
R001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	464 745,00 €	464 745,00 €
	Total recettes d'investissement	4 847 419,00 €	4 856 785,66 €

Article	Fonctionnement - Dépenses	Proposition CRC	Règlement du budget
60611	Eau et assainissement	41 000,00 €	41 000,00 €
60612	Énergie - Électricité	245 000,00 €	245 000,00 €
60613	Chauffage urbain	340 000,00 €	340 000,00 €
60622	Carburants	23 000,00 €	23 000,00 €
60623	Alimentation	160 000,00 €	160 000,00 €
60628	Autres fournitures non stockées	1 950,00 €	1 950,00 €
60631	Fournitures d'entretien	15 000,00 €	15 000,00 €
60632	Fournitures de petit équipement	95 000,00 €	95 000,00 €
60633	Fournitures de voirie	25 000,00 €	25 000,00 €
60636	Habillement et Vêtements de travail	12 000,00 €	12 000,00 €
6064	Fournitures administratives	6 000,00 €	6 000,00 €
6067	Fournitures scolaires	19 500,00 €	19 500,00 €
6068	Autres matières et fournitures.	15 000,00 €	15 000,00 €
611	Contrats de prestations de services	110 000,00 €	110 000,00 €
6132	Locations immobilières	300,00 €	300,00 €
6135	Locations mobilières	6 000,00 €	6 000,00 €
61358	Autres	14 700,00 €	14 700,00 €
614	Charges locatives et de copropriété	25 650,00 €	25 650,00 €
61521	Terrains	70 000,00 €	70 000,00 €
615221	Bâtiments publics	118 000,00 €	118 000,00 €
615228	Autres bâtiments	45 000,00 €	45 000,00 €
615231	Voiries	90 000,00 €	90 000,00 €
615232	Réseaux	22 000,00 €	22 000,00 €
61524	Bois et forêts	25 000,00 €	25 000,00 €
61551	Matériel roulant	10 000,00 €	10 000,00 €
61558	Autres biens mobiliers	15 000,00 €	15 000,00 €
6156	Maintenance	53 500,00 €	53 500,00 €
6161	Multirisques	64 000,00 €	64 000,00 €
6168	Autres	29 000,00 €	29 000,00 €
617	Études et recherches	1 000,00 €	1 000,00 €
6182	Documentation générale et technique	2 100,00 €	2 100,00 €
6184	Versements à des organismes de formation	13 000,00 €	13 000,00 €
6188	Autres frais divers	46 500,00 €	46 500,00 €
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	1 800,00 €	1 800,00 €
62268	Autres honoraires, conseils...	44 000,00 €	44 000,00 €
6227	Frais d'actes et de contentieux	45 000,00 €	45 000,00 €
6228	Divers	1 000,00 €	1 000,00 €
6231	Annonces et insertions	5 000,00 €	5 000,00 €
6232	Fêtes et cérémonies	25 000,00 €	25 000,00 €
6234	Réceptions	6 000,00 €	6 000,00 €
6238	Divers	20 000,00 €	20 000,00 €
6247	Transports collectifs du personnel	67 000,00 €	67 000,00 €
6251	Voyages, déplacements et missions	6 800,00 €	6 800,00 €
6261	Frais d'affranchissement	8 000,00 €	8 000,00 €
6262	Frais de télécommunications	26 150,00 €	26 150,00 €
627	Services bancaires et assimilés	100,00 €	100,00 €
6281	Concours divers (cotisations...)	7 000,00 €	7 000,00 €
6282	Frais de gardiennage	2 100,00 €	2 100,00 €

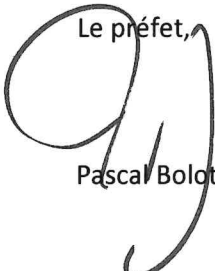
6283	Frais de nettoyage des locaux	6 500,00 €	6 500,00 €
62878	À des tiers	7 500,00 €	7 500,00 €
6288	Autres	250,00 €	250,00 €
63512	Taxes foncières	128 000,00 €	128 000,00 €
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	600,00 €	600,00 €
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)	5 500,00 €	5 500,00 €
11	Charges à caractère général	2 172 500,00 €	2 172 500,00 €
6218	Autre personnel extérieur	100 000,00 €	100 000,00 €
6332	Cotisations versées au F.N.A.L. (Fonds national d'aide au logement)	6 330,00 €	6 330,00 €
6336	Cotisations au CNFPT (centre national de la fonction publique territoriale) et au centre de gestion de la fonction publique territoriale	23 000,00 €	23 000,00 €
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	4 000,00 €	4 000,00 €
64111	Rémunération principale	945 000,00 €	945 000,00 €
64112	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	5 000,00 €	5 000,00 €
64113	NBI	1 500,00 €	1 500,00 €
64118	Autres indemnités.	205 000,00 €	205 000,00 €
64131	Rémunérations	242 800,00 €	242 800,00 €
64132	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	1 600,00 €	1 600,00 €
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	1 125,00 €	1 125,00 €
64138	Primes et autres indemnités	42 000,00 €	42 000,00 €
64168	Autres emplois aidés	10 000,00 €	10 000,00 €
6417	Rémunérations des apprentis	5 000,00 €	5 000,00 €
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. (Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales)	250 000,00 €	250 000,00 €
6453	Cotisations aux caisses de retraite	324 000,00 €	324 000,00 €
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C (Associations pour l'Emploi Dans l'Industrie et le Commerce)	13 500,00 €	13 500,00 €
6455	Cotisations pour assurance du personnel	57 385,00 €	57 385,00 €
6456	Versement au F.N.C du supplément familial	3 100,00 €	3 100,00 €
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux.	35 200,00 €	35 200,00 €
64731	Versées directement	9 000,00 €	9 000,00 €
6475	Médecine du travail, pharmacie	6 650,00 €	6 650,00 €
6478	Autres charges sociales diverses	25 600,00 €	25 600,00 €
6488	Autres	2 000,00 €	2 000,00 €
12	Charges de personnel et frais assimilés	2 318 790,00 €	2 318 790,00 €
7391111	Dégrèvement de taxe foncière sur les propriétés non bâties en faveur des jeunes agriculteurs	200,00 €	200,00 €
7391118	Autres restitutions au titre des dégrèvements sur contributions directes	3 700,00 €	3 700,00 €
14	Atténuation de produits	3 900,00 €	3 900,00 €
65311	Indemnités de fonction	82 000,00 €	82 000,00 €
65312	Frais de mission et de déplacement	1 500,00 €	1 500,00 €
65313	Cotisations de retraite	3 500,00 €	3 500,00 €
65314	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	9 500,00 €	9 500,00 €
65315	Formation	10 000,00 €	10 000,00 €

65316	Frais de représentation du maire	1 500,00 €	1 500,00 €
653172	Cotisations au fonds de financement de l'allocation de fin de mandat	65,00 €	65,00 €
6541	Créances admises en non-valeur	90 000,00 €	90 000,00 €
6542	Créances éteintes	67 402,00 €	67 402,00 €
6553	Service d'incendie	173 000,00 €	173 000,00 €
65568	Autres contributions	22 000,00 €	22 000,00 €
6558	Autres contributions obligatoires	350,00 €	350,00 €
657362	Budgets annexes et régies	974 781,00 €	974 781,00 €
657363	CCAS/CIAS (centre communal d'action sociale / centre intercommunal d'action sociale)	15 000,00 €	15 000,00 €
65748	Autres personnes de droit privé	327 000,00 €	327 000,00 €
65811	Droits d'utilisation – informatique en nuage	8 000,00 €	8 000,00 €
65818	Autres	500,00 €	500,00 €
6583	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	15 000,00 €	15 000,00 €
65881	Hébergement et restauration scolaires	2 000,00 €	2 000,00 €
65888	Autres	8 000,00 €	8 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	1 811 098,00 €	1 811 098,00 €
66111	Intérêts réglés à l'échéance	51 250,00 €	51 250,00 €
66112	Intérêts - rattachement des ICNE	-5 607,00 €	-5 607,00 €
66	Charges financières	45 643,00 €	45 643,00 €
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	118 000,00 €	118 000,00 €
67	Charges spécifiques	118 000,00 €	118 000,00 €
23	Virement à la section d'investissement	2 035 416,00 €	2 044 782,66 €
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	310 000,00 €	310 000,00 €
42	Opérations ordre transfert entre sections	310 000,00 €	310 000,00 €
	Total dépenses de fonctionnement	8 815 347,00 €	8 824 713,66 €

Article	Fonctionnement - Recettes	Proposition CRC	Règlement du budget
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	20 000,00 €	20 000,00 €
6479	Remboursements sur autres charges sociales	25 600,00 €	25 600,00 €
13	Atténuations de charges	45 600,00 €	45 600,00 €
7022	Coupes de bois	1 000,00 €	1 000,00 €
70311	Concession dans les cimetières (produit net)	6 000,00 €	6 000,00 €
70321	Droits de stationnement et de location sur la voie publique	4 000,00 €	4 000,00 €
70323	Redevance d'occupation du domaine public	12 400,00 €	12 400,00 €
7035	Locations de droits de chasse et de pêche	5 700,00 €	5 700,00 €
70388	Autres redevances et recettes diverses	100,00 €	100,00 €
7066	Redevances et droits des services à caractère social	15 000,00 €	15 000,00 €
7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	180 000,00 €	180 000,00 €
70688	Autres prestations de services	10 500,00 €	10 500,00 €
708421	Mise à disposition de personnel facturée aux budgets annexes et aux régies non dotés de la personnalité morale	13 000,00 €	13 000,00 €
70878	par des tiers	39 000,00 €	39 000,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes...	286 700,00 €	286 700,00 €
73211	Attribution de compensation	870 100,00 €	870 100,00 €
73221	FNGIR	215 131,00 €	215 131,00 €
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	1 085 231,00 €	1 085 231,00 €
73111	Impôts directs locaux	2 334 315,00 €	2 334 315,00 €
73118	Autres contributions directes	1 000,00 €	1 000,00 €
73123	Taxe communale additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière	70 000,00 €	70 000,00 €
73141	Taxe sur la consommation finale d'électricité	85 000,00 €	85 000,00 €
731721	Taxe de séjour	600,00 €	600,00 €
731	Fiscalité locale	2 490 915,00 €	2 490 915,00 €
74111	Dotation forfaitaire des communes	242 726,00 €	242 726,00 €
741121	Dotation de solidarité rurale (DSR) des communes	299 830,00 €	299 830,00 €
742	Dotations aux élus locaux	163,00 €	163,00 €
744	FCTVA	20 510,00 €	20 510,00 €
74718	Autres	500,00 €	500,00 €
7473	Départements	1 700,00 €	1 700,00 €
7478	Autres organismes	63 000,00 €	63 000,00 €
748312	D.C.R.T.P.	70 040,00 €	70 040,00 €
74833	État – Compensation au titre des exonérations de taxes foncières	7 000,00 €	7 000,00 €
74836	Attribution du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle	10 000,00 €	10 000,00 €
7484	Dotation de recensement	8 400,00 €	8 400,00 €
7485	Dotation pour les titres sécurisés	10 000,00 €	10 000,00 €
74	Dotations et participations	733 869,00 €	733 869,00 €
752	Revenus des immeubles	202 912,00 €	202 912,00 €
75813	Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	3 000,00 €	3 000,00 €
7588	Autres produits divers de gestion courante	209 000,00 €	209 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	414 912,00 €	414 912,00 €

773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale	1 100,00 €	1 100,00 €
77	Produits spécifiques	1 100,00 €	1 100,00 €
7817	Reprises sur dépréciations des actifs circulants.	156 402,00 €	156 402,00 €
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	156 402,00 €	156 402,00 €
777	Recettes et quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat	3 000,00 €	3 000,00 €
42	Opérations ordre transfert entre sections	3 000,00 €	3 000,00 €
R002	Résultat reporté ou anticipé	3 910 302,00 €	3 910 302,00 €
	Total recettes de fonctionnement	9 128 031,00 €	9 128 031,00 €

Fait à Metz, le 26 JUIN 2025

Le préfet,

Pascal Bolot

ARRÊTÉ SGCD/SIA/2025/005
du **25 JUIN 2025**

**Portant désignation des membres du comité social d'administration
de la préfecture et du secrétariat général commun départemental de la Moselle**

Le préfet de la Moselle,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite,

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 251-2, R211-116 à R211-128, R252-1 à R252-29 ;

Vu l'arrêté du 3 juin 2022 instituant des comités sociaux d'administration au sein des ministères de l'Intérieur et des outre-mer ;

Vu l'arrêté du 6 octobre 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du ministère de l'Intérieur et des outre-mer ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2025-A-45 du 19 mai 2025 portant délégation de signature de M. Richard Smith, secrétaire général de la préfecture de la Moselle ;

Vu le procès-verbal de dépouillement et de proclamation des résultats du 8 décembre 2022,

Vu la désignation communiquée par le syndicat FO le 25 avril 2025 ;

Considérant la démission de M. Olivier Gille, en sa qualité de membre suppléant du syndicat FO, avec effet au 1^{er} mai 2025 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Moselle,

Arrête :

Article 1er : Ont qualité pour représenter l'administration au sein du comité social d'administration de la préfecture et du secrétariat général commun de la Moselle, les autorités mentionnées aux articles R254-1, R254-4 et R254-22 du code général de la fonction publique.

Article 2 : Sont désignés en qualité de représentants du personnel au sein du comité social d'administration susmentionné :

Membres titulaires	Membres suppléants
Au titre du Syndicat SAPACMI/UATS-UNSA	
Mme Nathalie PORT	M. Dominique BLAISE
Mme Élisabeth CHEYSSAC	Mme Véronique SCHMITT
Mme Catherine HUEL	Mme Brigitte CLOSSET
Au titre du syndicat CFDT	
Mme Élisabeth PETIT-OUSSAIFI	Mme Hélène HERMANN
Mme Marie SCHNEIDER	Mme Isabelle BOULANGER
Au titre du syndicat FO préfecture et des services du ministère de l'Intérieur	
Mme Brigitte BECKER	Mme Rosalyn FURCI

Article 3 : L'arrêté SGCD/SIA/2025/002 du 20 février 2025 portant désignation des membres du comité social d'administration de la préfecture et du secrétariat général commun départemental de la Moselle est abrogé.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet de la Moselle. Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique "télérécourts citoyens" par le site Internet <https://citoyens.telerecours.fr>.

Article 5 : Le secrétaire général de la préfecture de la Moselle et la directrice du secrétariat général commun sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État en Moselle.

À Metz, le 25 JUIN 2025

Le secrétaire général,

Richard Smith

ISSN 0768-7672

Responsable de la publication :
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DES MOYENS

Préfecture de la Moselle - B.P. 71014 - METZ Cedex 1
Tél. 03 87 34 87 34

Contact : pref-imprimerie@moselle.gouv.fr

Atelier d'Imprimerie de la Préfecture de la Moselle